First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

Office national de l'énergie
National Energy Board

Communiqué

08/15
Pour diffusion immédiate
Le 21 avril 2008

LA COMMISSION DE LA FISCALITÉ DES PREMIÈRES NATIONS FORME UN PARTENARIAT AVEC L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

CALGARY — La Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) et l'Office national de l'énergie (ONÉ) ont annoncé conjointement aujourd'hui la signature d'un protocole d'entente par lequel ils ont convenu de former un partenariat d'apprentissage en favorisant des relations de travail efficaces lorsqu'il s'agit de questions d'intérêt commun.

Le président de la CFPN, C.T. (Manny) Jules, et le président de l'ONÉ, Gaétan Caron, ont signé le protocole d'entente lors de la conférence annuelle de l'Association canadienne des membres des tribunaux d'utilité publique (CAMPUT) tenue à Banff, en Alberta.

Le protocole d'entente jette les bases d'une collaboration entre l'ONÉ et la CFPN en vue de partager l'information sur le processus d'audience publique, d'établir des groupes de travail conjoints et d'organiser des échanges de personnel.

« Nous nous réjouissons de ce nouveau partenariat avec l'ONÉ », a dit le président de la CFPN, C.T. (Manny) Jules. « Cette collaboration permettra de mieux cerner les enjeux relatifs à l'industrie énergétique et à la fiscalité des Premières nations. »

« Avec ce protocole d'entente, nous formons un partenariat avec la CFPN avec qui nous partageons des objectifs communs », a renchéri le président de l'Office national de l'énergie, Gaétan Caron. « Les deux organismes ont la responsabilité de tenir des audiences publiques en conformité avec les règles de justice naturelle. Nous espérons que ce partenariat nous permettra de partager et mettre en œuvre des pratiques nouvelles et améliorées en accord avec nos mandats respectifs. »

La CFPN (qui s'appelait autrefois la Commission consultative de la fiscalité indienne) est une institution publique à gouvernance partagée qui est chargée de développer et de réglementer le régime fiscal des Premières nations.

.../2

L'Office national de l'énergie est un organisme fédéral indépendant qui réglemente plusieurs secteurs de l'industrie énergétique du Canada. Il a pour raison d'être de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience de l'infrastructure et des marchés énergétiques, en vertu du mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

-30-

Il est possible de consulter ce communiqué sur le site Internet de l'Office national de l'énergie au www.neb-one.gc.ca sous la rubrique *Quoi de neuf.*

Renseignements :

Sarah Kiley (skiley@neb-one.gc.ca)
Agente des communications
Téléphone : 403-299-3633
ATS (téléimprimeur) : 1-800-632-1663